

pays un peu plus de sécurité et de stabilité qu'auparavant. Nous nous souvenons des améliorations apportées par les autres gouvernements et les autres partis, mais bien qu'elles aient été et demeurent bonnes en soi, nous affirmons qu'il est possible de les améliorer encore. Je me rappelle la loi sur le soutien des prix promulguée après la guerre, en vue, affirmait-on, de donner aux agriculteurs une juste part du revenu national. Eh bien! nous avons attendu un grand nombre d'années. Je pense qu'il nous a fallu treize ans pour nous rendre compte du genre de juste part du revenu national qu'assurerait cette mesure législative par suite de la façon dont on l'interprétait. C'est pourquoi certains événements se sont produits en juin 1957, confirmés en mars de cette année. Les agriculteurs de tout le pays se tournent vers le gouvernement avec un espoir comme jamais aucun gouvernement n'en a inspiré à ses électeurs.

On peut, je crois, expliquer cet espoir par la mesure que le gouvernement et le Parlement ont insérée dans nos statuts au cours de la dernière session de la Chambre des communes lorsque le bill n° 237, relatif à l'organisation des marchés de certains produits agricoles, a pris force de loi. Telle qu'elle a été rédigée, cette loi donne à l'industrie agricole ce que les cultivateurs et les organismes agricoles réclament énergiquement depuis plus de cinquante ans. Il y a une exception notable, et c'est, bien sûr, que la loi n'est d'aucun secours pour les gens qui s'occupent de la production du blé, de l'avoine, de l'orge et des autres céréales de l'Ouest canadien.

Tous les députés connaissent la situation à cet égard. Ils savent tous que les organismes de la province de Saskatchewan et des autres régions de l'Ouest canadien ont soutenu que le blé, l'avoine et l'orge ne devraient pas trouver place dans la loi. Les propos que je tiens maintenant représentent mon propre sentiment, et non pas celui du gouvernement. Je pense que les organismes agricoles ont commis une erreur. Je pense que le gouvernement en a commis une, lui aussi, en écoutant les organismes agricoles et en ne faisant pas figurer le blé, l'avoine et l'orge dans la loi de stabilisation des prix. Seul l'avenir nous dira si j'ai tort ou raison. Il n'en demeure pas moins que ceux qui produisent du bétail ou d'autres denrées protégées par la mesure législative peuvent regarder maintenant l'avenir avec un peu plus de confiance qu'autrefois.

Mes propos sont ceux d'un producteur de céréales qui sait ce que c'était que de vendre ce genre de denrées,—à une époque où les

habitants des autres régions du Canada connaissent une sécurité grandissante et voyaient s'accroître la stabilité de leur emploi,—à un prix inférieur à celui que nous aurions dû recevoir, à cause de règlements adoptés par le Parlement de notre pays. Je songe également aux années suivantes, au cours desquelles le prix de notre denrée a baissé graduellement, alors que le prix de tout ce qui servait à sa production continuait à augmenter. En cette circonstance, je ne puis m'empêcher de rappeler au ministre de l'Agriculture et aux autres membres du cabinet une chose qu'il n'est pas nécessaire de rappeler aux habitants de l'Ouest canadien, savoir que les producteurs de céréales se trouvent à l'heure actuelle dans une situation désespérée, par suite de la politique d'un gouvernement qui a duré non pas un, deux, trois ou quatre ans, mais qui, pendant des années, s'est refusé à reconnaître les problèmes liés à la production de la denrée qui a fait connaître au monde entier le Canada comme le pays du blé le plus riche en protéines. Dans le monde entier, c'est le blé canadien que l'on choisit si l'on a les moyens de l'acheter. D'autres pays ont subventionné leurs industries agricoles pour tâcher de suffire à leurs propres besoins, mais ils ont néanmoins besoin d'un peu du blé que nous produisons dans l'Ouest canadien. Malgré cela, nous avons vu les sessions s'égrener sans qu'aucune initiative ne soit prise par le parti qui se disait le champion des agriculteurs, de l'agriculture et du libre-échange, le parti qui affirmait garantir à nos cultivateurs une juste part du revenu national, et dont le ministre de l'Agriculture venait de la province de Saskatchewan, la plus grande région productrice de céréales au Canada. Cela ne les a pas empêchés de laisser cette industrie sombrer dans le marasme où elle est descendue il y a un an, et où elle se trouve encore aujourd'hui.

Pendant la campagne électorale, le chef du parti libéral, qui est le chef de l'opposition en cette enceinte, a pu venir dans la circonscription de Rosthern pour nous entretenir de la politique agricole, et il en a profité pour faire certaines déclarations. J'ai mentionné certains de ces points l'autre soir quand on a soulevé la question des versements d'appoint, et je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors. Mais j'ai ici une coupure de presse relevant son discours, et d'après laquelle il aurait dit, entre autres choses:

Nous avons l'intention de porter le prix initial que le cultivateur touche de 60c. à 65c. le boisseau d'avoine n° 2 C.W., entreposé à Fort-William, et de 96c. à \$1 le boisseau d'orge n° 3 C.W., entreposé à Fort-William.